

NOTE AUX HABITANTS

MAI 2026

– RUE DU PHARE - RUE DE LA MER – RUE DU NORD – RUE DE LA CROIX – RUE TORTERON -

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, un affaissement en sous-sol s'est produit l'hiver dernier rue de la Mer à Port en Bessin – Huppain.

Par ailleurs, au cours du mois de décembre dernier, la commune a dû prendre plusieurs arrêtés de mise en sécurité de certaines maisons situées dans le secteur pour lesquelles une dégradation importante du bâti (principalement des fissures) a été constatée au cours des expertises menées par le département du Calvados en amont du démarrage des travaux portuaires.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques naturels qui vient d'être approuvé par le Préfet du Calvados, la remise en état des lieux, lorsque ce type d'évènement se produit, est désormais strictement encadrée. En effet, le plan de prévention des risques impose désormais la réalisation d'études pour analyser précisément l'origine des désordres avant toute opération de travaux.

Plusieurs cabinets spécialisés ont été sollicités pour la remise d'une offre en vue de la réalisation d'une étude globale portant sur ces différents évènements : affaissement rue de la Mer, déformation de la chaussée rue du Phare et dégradation importante sur 4 maisons du secteur. Cette première consultation lancée en début d'année a malheureusement dû être déclarée infructueuse faute d'offre remise par les bureaux d'études.

En mars 2026, le bureau d'étude GEOTEC nous a finalement remis une offre pour un montant de 66 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal a retenu cette offre par délibération en date du 22 avril dernier et a inscrit cette somme au budget 2026. En parallèle, une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le financement partiel de cette étude (à hauteur de 50 %) et un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été déposés auprès des services de l'Etat.

La mission du bureau d'étude consiste à définir l'origine des différents désordres et à assister la commune pour la définition des prescriptions nécessaires à la remise en état de la voirie.

Cette étude démarrera par la réalisation d'une campagne géophysique du 26 mai 2026 au 12 juin impliquant des restrictions de circulation et de stationnement dans le secteur (l'accès des véhicules prioritaires et de collecte des déchets sera néanmoins maintenu) conformément à l'arrêté municipal joint en annexe.

Bien conscients des contraintes et désagréments engendrés pour les riverains, nous nous employons à limiter les délais d'intervention dans un cadre réglementaire malheureusement très rigide qui laisse peu de marge de manœuvre.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de votre compréhension

Le Maire,
Christophe VAN ROYE



Campagne géophysique

Deux méthodes mises en place :

Gravimétrie : ○

- Méthode mesurant un défaut de masse => adaptée à la recherche de vides et de terrains décomprimés.
- Nécessite l'enlèvement des véhicules et tout encombrant et l'absence de circulation (véhicules et personnes)

Géoradar : —

- Méthode par propagations d'ondes électromagnétiques => identifie les discontinuités.
- Nécessite l'enlèvement des véhicules et tout encombrant et l'absence de circulation (véhicules et personnes)



Figure 3 - Implantation prévisionnelle des mesures gravimétriques (en bleu) et des profils géoradar (en rouge).

Du 26 mai au 12 juin 2026

Neutralisation des stationnements et de la circulation (piétonne et routière) sur la rue du phare, rue de la mer et ponctuellement la rue du Nord